

Délibérations du Conseil Municipal du 30 Août 2014

Le 30 août 2014 à 10h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 15

- Vincent MINIER : Maire
- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme GOLIAS Chantal, M MONREAL Louis, Mme TRICOIRE Isabelle : Adjoints
- M HEURTAULT David, Mme MLYNARSKI Caroline, Mme CHATTON, M TARDIF Christophe, M SIMONNEAUX Joseph, Mme QUEMERAIS Séverine, M DENIGOT Patrick, M LEBRETON Gervais, Mme BEIGNON Séverine : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 3

Mme BOVI Aurélie (pouvoir à Mme GOUR), Mme CHATELLAIN Marie-Anne (pouvoir à M. MINIER), M. COLIN David

Absents : 1

Mme HASLE Nathalie

Nombre de votants : 17 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 22 août 2014

M. DENIGOT prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2014

M. le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 5 juillet 2014.

Le Conseil approuve le compte rendu par signature du registre.

2014-41 :

Rapport d'activité 2013 de la CCMVS

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes Moyenne Vilaine et Semnon est présenté au Conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND acte de cette communication, sans réserve.

2014-42 :

Demande de subvention pour éclairage public d'un abribus

Considérant l'opération de création d'éclairage public à l'abri-bus des Quatre Routes ;
Considérant la consultation publique et les devis de la SARL KERLIGHT pour un montant de 3175 euros HT et de la société SOLARWIND pour un montant de 3441 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- RETIENT la société KERLIGHT ;
- AUTORISE les travaux d'éclairage public pour un montant de 3 175 euros HT (soit 3810 TTC) ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents et solliciter les subventions afférentes à cette affaire, auprès du SDE35.

2014-43 :**Décision Modificative n°2 – Matériels Informatiques**

Le financement de matériels informatiques à l'opération n°86 réclame d'opérer un transfert de crédits alloués à des opérations bénéficiaires.

Il est proposé d'ajuster les crédits de la manière suivante :

- Augmentation de crédits au 2183 opération 86 (matériels informatiques) de : + 2 237 €	- Diminution de crédits au 2188 hors opération de : - 2 237 €
---	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE cette décision modificative.

2014-44 :**Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Chanteloup rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Chanteloup estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Chanteloup soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après mise au vote, la motion de soutien est adoptée par le Conseil Municipal par 7 voix POUR, 7 ABSTENTIONS et 3 voix CONTRE.

Séance levée à **12h40**

Suivent les signatures :